

Christelle PETEX

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère de l'Aménagement du territoire et
de la Décentralisation

Monsieur François REBSAMEN

Ministre

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

CP/LC/25/90

La Roche-sur-Foron, le 05 mai 2025

Monsieur le Ministre,

En lien quotidien avec les élus locaux, je tiens à vous faire part des difficultés grandissantes rencontrées par un grand nombre de communes de ma circonscription, qui, à bien des égards, rejoignent celles exprimées dans de nombreux autres territoires.

Ces dernières semaines, plusieurs maires ont alerté leur député sur une accumulation de contraintes budgétaires, administratives et humaines qui fragilisent profondément l'action publique locale. Il me paraît essentiel que vous puissiez être pleinement informé de la réalité à laquelle ces communes sont confrontées, malgré leur engagement constant en faveur d'une gestion rigoureuse et responsable.

Depuis plusieurs années, les collectivités locales doivent faire face à une série de chocs successifs : crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation persistante, flambée des prix de l'énergie... À ces facteurs conjoncturels s'ajoutent des décisions de l'État dont l'impact, sur le terrain, est devenu très préoccupant : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, baisse continue de la DGF, automatisation du FCTVA avec des délais de versement décalés, réforme de la taxe d'aménagement, ou encore effets de seuil liés à certains critères d'éligibilité aux dotations.

Plus récemment, plusieurs mesures sont venues accentuer ces tensions :

- La hausse du taux de cotisation à la CNRACL, entérinée par le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025, représente un alourdissement significatif des charges de personnel et freine les communes à créer des postes, à adapter leur régime indemnitaire ou à recruter dans un contexte de pénurie d'agents territoriaux et de concurrence accrue, notamment en zone frontalière ;
- L'instauration de DILICO, encore largement incompris à ce jour par les exécutifs locaux, suscite de nombreuses interrogations. Les modalités de calcul du prélèvement, son assiette réelle et les critères d'assujettissement apparaissent opaques. Des collectivités dont les marges de manœuvre sont déjà très réduites se retrouvent contributrices sans réelle visibilité ;

- La réduction brutale de la dotation forfaitaire, dont certaines communes subissent une baisse de près de 50 % en un an, vient accentuer un sentiment d'injustice, d'autant plus que les efforts de désendettement et de bonne gestion sont peu pris en compte dans les mécanismes de répartition ;
- La stagnation des bases fiscales locales, aggravée par des dégrèvements non compensés par l'État, pèse lourdement sur la dynamique budgétaire de communes pourtant en croissance démographique.

L'ensemble de ces éléments met en péril la capacité d'investissement et même de fonctionnement de certaines collectivités. Des maires se retrouvent dans l'obligation de renoncer à des projets essentiels, voire à des recrutements nécessaires pour assurer leurs missions fondamentales. Ils peinent à concilier les exigences croissantes de l'État avec des moyens en constante érosion.

Monsieur le Ministre, au-delà des chiffres et des dispositifs, c'est une perte de sens qui s'installe chez nombre d'élus locaux, confrontés à une logique descendante dans laquelle leurs spécificités et leurs efforts ne sont plus pris en compte. Le sentiment d'asphyxie budgétaire est aujourd'hui largement partagé et nourrit un réel découragement.

Je suis consciente que ces sujets font l'objet de discussions entre le Gouvernement et les associations d'élus. Néanmoins, je crois utile, et même indispensable, que vous disposiez d'un état des lieux fidèle à la situation de terrain. Il y a urgence à rétablir un cadre de dialogue plus équilibré, à redonner de la lisibilité financière aux communes, et à reconnaître pleinement le rôle structurant qu'elles jouent dans la cohésion de nos territoires.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette requête et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Meilleures salutations,
Christelle PETEX,
Députée